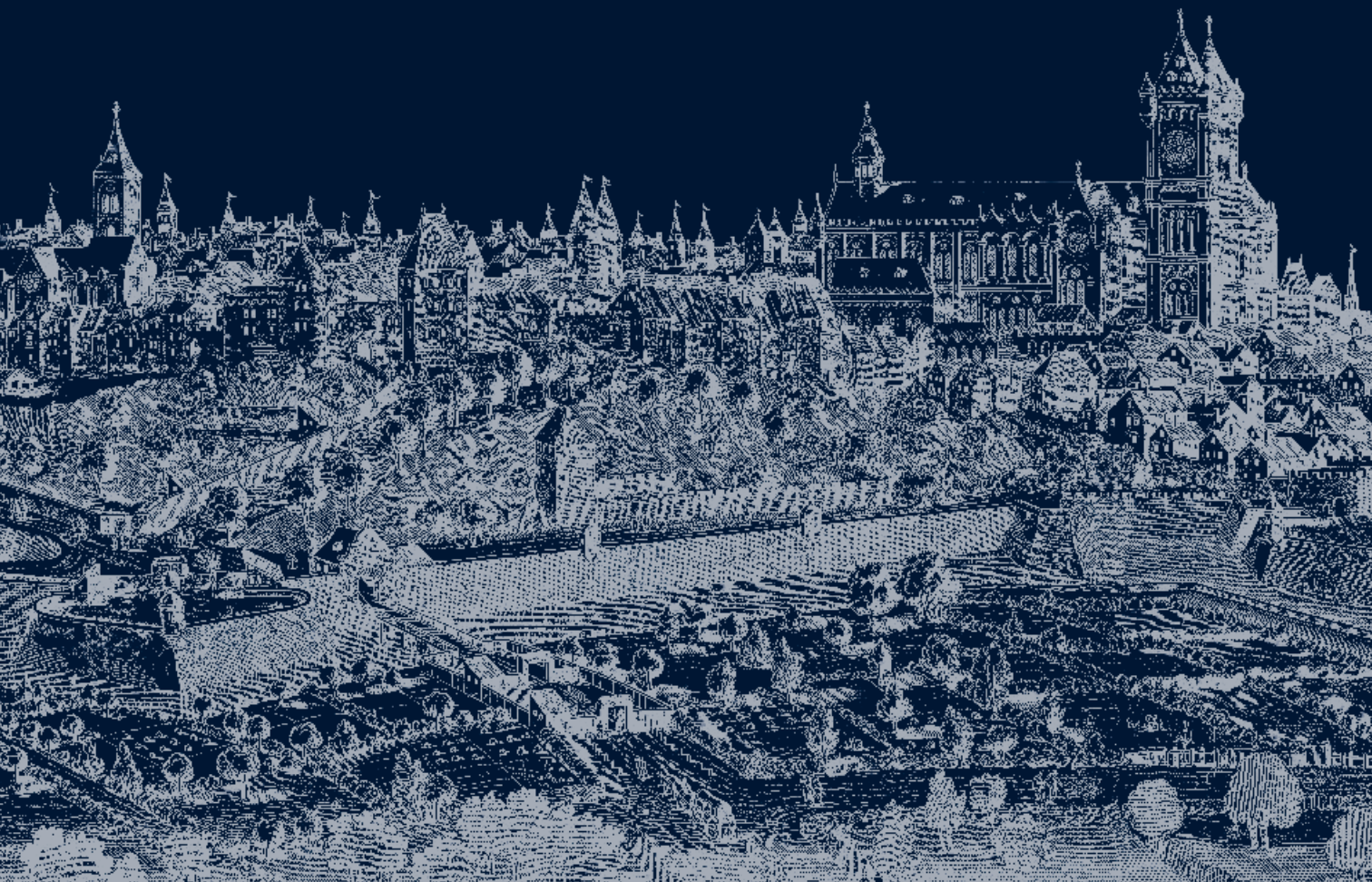


500 ANS DU PARLEMENT



500 ANS DU PARLEMENT



Genève,
rue de l'Hôtel-de-Ville:
retour du Conseil
Général en 1789
Christian Gottlieb Geissler



Table des matières

6	Préface
8	Histoire
13	Repères chronologiques
19	Festivités
21	Parlement cantonal



seil Général



tenu le 10 Janvier 1799

Genève, chez la Citoyenne de la Liberté, vis-à-vis des Fontaines

On n'a pas tous les jours cinq cents ans

1526-2026, notre Grand Conseil fête le cinquième centenaire de sa création à l'occasion de la conclusion du traité de combourgeoisie avec Berne et Fribourg.

Que de chemin parcouru au cours de ces siècles.

L'histoire nous enseigne que l'organisation politique que nous connaissons aujourd'hui est le fruit d'une longue évolution et d'un ajustement savant du partage des pouvoirs: d'abord entre l'évêque et les bourgeois, puis entre les citoyens, le Petit Conseil, le Conseil des Soixante et le Conseil des Deux-Cents et enfin entre le Petit Conseil devenu Conseil d'État (Exécutif) et le Conseil des Deux-Cents que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de Grand Conseil (Législatif).

Cette évolution s'est faite parfois pacifiquement, parfois moins... On est à Genève! Ainsi, notre Cité anticipe les bouleversements qui transformeront l'Europe au moment de la Révolution française. En effet, en 1781 déjà, Genève fait sa révolution pour plus d'égalité et se voit ramenée à l'ordre conservateur par la France, la Sardaigne, Berne et Zurich.

Nous connaissons tous l'extrait des *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau: « Mon père, en m'embrassant, fut saisi d'un tressaillement que je crois sentir et partager encore: Jean-Jacques, me disait-il, aime ton pays. » Cette phrase figurait d'ailleurs gravée sur l'ancien mobilier de la Salle du Conseil d'État. Elle résume à elle seule l'attachement que nous devons avoir à notre Cité qui a su garder son indépendance au cours des siècles, en jouant habilement sur les convoitises de ses voisins à son endroit.

Plus tard, c'est cette conjugaison entre sentiment de vulnérabilité et capacité à trouver les bons équilibres qui ont forgé l'ADN de Genève comme lieu incontournable du droit humanitaire, de l'arbitrage et de la diplomatie internationale.

Aujourd'hui, et plus que jamais, nous devons nous rappeler l'importance de notre parlement et de nos institutions démocratiques pour l'affirmer toujours: « Citoyennes et citoyens, aimez vos institutions, aimez votre Grand Conseil! »

Ana Roch
Présidente du Grand Conseil



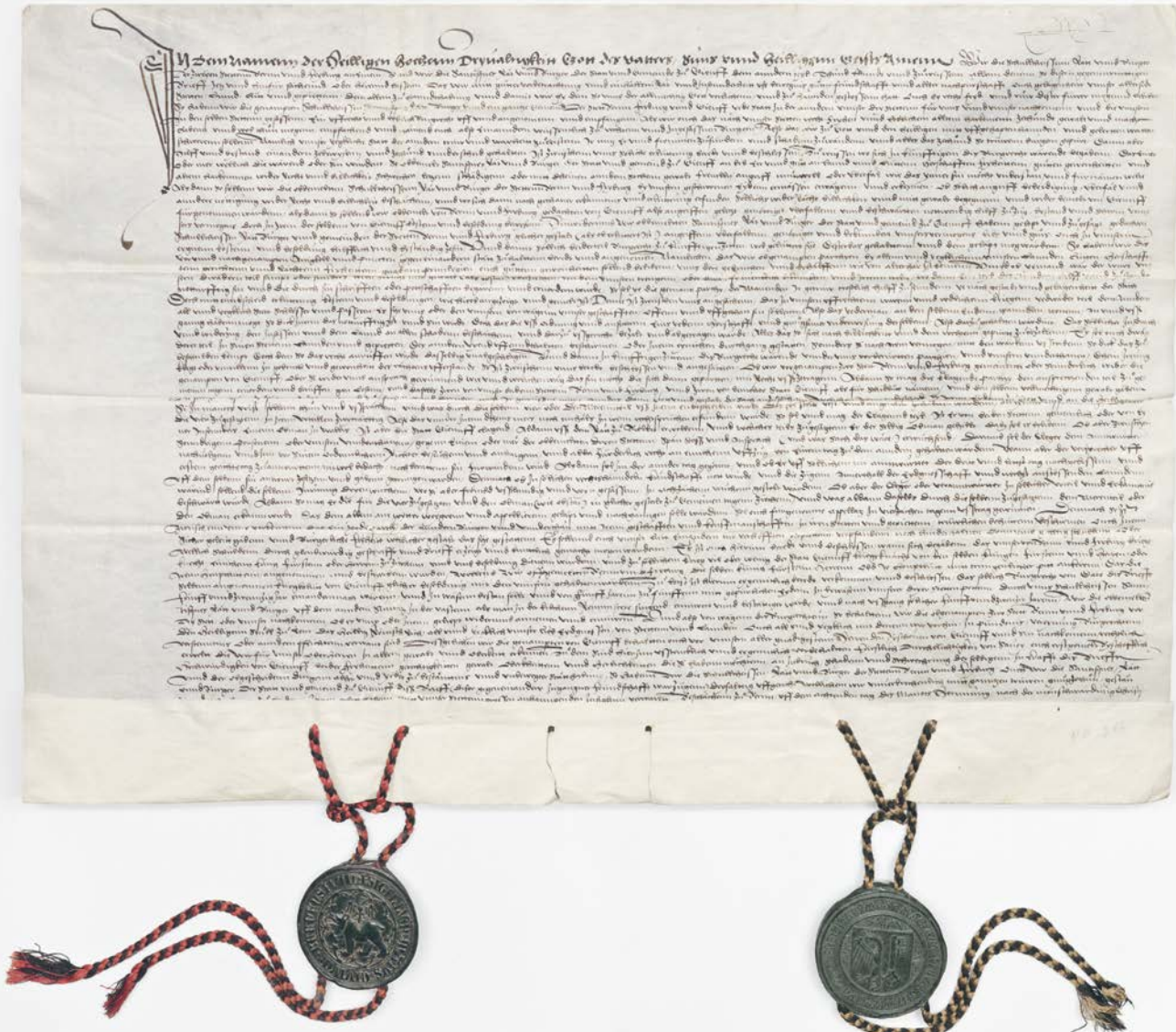
Traité de combourgeoise de 1526

En 1526, le traité de combourgeoisie conclu avec Berne et Fribourg jalonne la longue histoire de Genève. Cette alliance tant militaire qu'économique représente en effet une étape politique décisive dans l'accession à l'indépendance de la Cité. La ville tente d'échapper à l'emprise de la Savoie, s'organise en République dans le sens compris de l'époque, comme d'autres Cités-États en Occident. La communauté des citoyens désignée alors ainsi assure son indépendance de tout seigneur, que ce soit du duc de Savoie ou de l'évêque qui exerce, outre ses pouvoirs spirituels, des droits temporels. Moins de dix années plus tard, Genève adoptera la Réforme, non sans hésitations. En évitant les affres de la téléologie, ce traité déterminera le fonctionnement de la République pour plusieurs siècles, en son sein mais également dans ses rapports diplomatiques avec les puissances régnautes de l'époque.

—
**Ce traité
déterminera le
fonctionnement de
la République pour
plusieurs siècles.**

Au XVI^e siècle, le duc de Savoie Charles II (III) vise à réaliser l'unification de ses États, comme d'autres souverains contemporains. Il supprime les particularismes institutionnels hérités des siècles précédents que l'on qualifie aujourd'hui de moyenâgeux. L'un de ses objectifs sera de faire revenir Genève sous son autorité, du moins symboliquement, mais aussi en droit. Les États centralisateurs *modernes* se construisent ainsi, à l'image du Royaume de France. Genève échappera à cette logique. Le duc de Savoie perdra successivement la quasi-totalité de ses possessions au profit de la France d'une part, de Fribourg, de Berne et du Valais de l'autre, ces derniers s'emparant du Pays de Vaud, du Chablais et du Pays de Gex.

Avant cela, deux camps s'affrontent face aux velléités du duc de Savoie de reprendre le contrôle de la Cité et de ses mandements. La population genevoise se divise entre les partisans du duc et les défenseurs de l'autonomie. Les premiers sont désignés comme les *Mammelus*, en référence aux Mamelouks, chrétiens apostats convertis à l'Islam et sujets du sultan. Les seconds se nomment *Eidguenots*, soit les Confédérés de par leur proximité avec le Corps helvétique. En 1519 déjà, une combourgeoisie avec Fribourg est même décidée en Conseil général, mais le duc de Savoie parvient à la faire annuler. Il saisit l'occasion également d'occuper Genève.



L'évêque, allié du duc, fait exécuter la tête de proue des *Eidguenots*, Philibert Berthelier (circ. 1465-1519). On l'accuse d'avoir mené un complot contre l'évêque. Il est décapité devant le château de l'Île. Encore aujourd'hui à cet endroit, une statue en bronze érigée en 1909 lui rend hommage.

En 1526, les principaux partisans de l'indépendance réfugiés à Fribourg parviennent finalement à signer un nouveau traité de combourgeoisie, non seulement avec ce Canton, mais également avec le Canton de Berne, ce qui marque le triomphe des *Eidguenots*. Ils dépouilleront ensuite le prince-évêque de Genève soumis au duc de Savoie de ses derniers droits, Charles II (III) étant empêtré dans la conduite de ses guerres en Italie.

Les institutions publiques sont progressivement consolidées avec la création d'un Conseil des Deux-Cents, inspiré du modèle bernois.

Les Suisses sont ainsi devenus les arbitres d'une situation politique compliquée entre Genève et ses deux seigneuries. Ils seront sollicités par les uns et par les autres et imposeront leur solution grâce à leur puissance militaire.

À cette crise politique succède une crise religieuse. En 1532, le réformateur Guillaume Farel arrive à Genève et commence à y prêcher les idées nouvelles. Il rencontre aussitôt l'opposition des autorités religieuses. Mais soutenu et protégé par Berne qui a adopté la Réforme en 1528 déjà, Guillaume Farel gagne de plus en plus de Genevois à la nouvelle foi, provoquant une nouvelle division au sein de la population.

En 1533 après le prêche d'Antoine Froment dit sur la place du Molard, la majorité de la classe dirigeante se déclare en faveur de la Réforme et Guillaume Farel commence à organiser le culte. Pour renforcer la nouvelle foi, les réformateurs demandent en août 1535 l'organisation d'une *dispute*, soit un débat public qui aboutit à ce que les autorités de la République adoptent formellement la Réforme.

Comme évoqué, le traité de combourgeoisie de 1526 conclu avec les Cantons de Berne et de Fribourg permet aux Genevois de s'émanciper de la tutelle du duc de Savoie et de celle de leur prince-évêque. Les institutions publiques sont progressivement consolidées avec la création d'un Conseil des Deux-Cents, inspiré du modèle bernois. L'exercice des droits de

justice revient à la République et non plus au prince-évêque, signe d'une autonomie politique affirmée. L'organisation des différents Conseils qui exercent le pouvoir évolue au profit des *Eidguenots*. En 1528, ces derniers dessaisissent le *Collège électoral*, créé par le duc de Savoie quelques années auparavant, de l'élection des syndics pour la confier au nouveau *Conseil des Deux-Cents*. En 1530, les syndics ne pourront plus se coopter pour désigner les membres du Petit Conseil, soit l'ancêtre du Conseil d'État

actuel. Cette compétence revient au Conseil des Deux-Cents. En 1530 encore, décision est prise de confier l'élection du *Conseil des Deux-Cents*, comme celle des *Soixante*, au *Petit Conseil*. Cette construction réciproque entre les pouvoirs assurera pour un temps une stabilité relative au sein de la République en réponse aux ambitions du duc de Savoie.

Pierre Flückiger
Archiviste d'État

Genève, vue cavalière,
XVI^e siècle
Fr. Vagelin





Genève,
rue de l'Hôtel-de-Ville:
fontaine, 1854
Antonio Fontanesi

Repères chronologiques

1500

- 
- 1526 Traité de combourgeoisie ratifié par le Conseil des Deux-Cents de Berne le 8 février, par Fribourg et enfin par Genève le 25 février. Le sautier organise le festin donné à l'Hôtel de Ville à l'occasion de l'alliance avec Berne et Fribourg. Genève réunit pour la première fois un Conseil des Deux-Cents (CC) sur le modèle du canton de Berne. Les membres du Petit Conseil élisent les membres du Conseil des Deux-Cents qui élit à son tour les membres du Petit Conseil. Les 28 membres du Petit Conseil sont inclus dans le Conseil des Deux-Cents.
- 1535 Le Conseil des Deux-Cents décide de décrire la monnaie du duc de Savoie et de battre monnaie aux armes de la ville. En août, le Conseil des Deux-Cents suspend la messe, premier pas vers la Réforme.
- 1536 Adoption de la Réforme en mai. L'alliance avec Fribourg est rompue. La France et Berne rivalisent auprès du Conseil des Deux-Cents pour prendre l'ascendant comme garant de l'indépendance de Genève. Les députés sont appelés en séance par une grosse cloche de la tour de la cathédrale Saint-Pierre.
- 1537 Libéré du château de Chillon par les troupes genevoises et bernoises, François Bonivard, ancien prieur de Saint-Victor dont les terres ont été rattachées à Genève, devient membre du Conseil des Deux-Cents.
- 1538 Le Conseil des Deux-Cents adhère aux cérémonies ecclésiastiques de Berne autour de l'eucharistie. Il expulse de Genève Calvin et Farel qui refusent d'y adhérer.
- 1540 Le Petit Conseil et le Conseil des Deux-Cents rappellent Calvin à Genève.
- 1541 Conformément aux ordonnances ecclésiastiques adoptées en cette année 1541, un Consistoire est établi avec les pasteurs de la ville et les anciens membres du Petit Conseil et du Conseil des Deux-Cents. Le Consistoire est présidé par l'un des syndics et il contrôle les bonnes mœurs de la Cité.
- 1543 Les Édits civils et politiques, rédigés pour l'essentiel par Calvin, modèlent les institutions genevoises et le fonctionnement du Petit Conseil et du Conseil des Deux-Cents. Ils resteront en vigueur jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.
- 1555 Aux élections, les partisans de Calvin gagnent la majorité au Petit Conseil et au Conseil des Deux-Cents, grâce notamment au vote des naturalisés. Les adversaires de Calvin quittent la ville.

- 
- 1568** Nouvelle rédaction des Édits civils et politiques qui restreignent les pouvoirs du Conseil général. L'exercice du droit de la grâce pénale est confié au Conseil des Deux-Cents.
- 1570** Le Conseil des Deux-Cents s'attribue le pouvoir de lever les impôts.
- 1584** Traité de combourgeoisie avec Berne et Zurich. Une pièce de théâtre met en scène le lion de Zurich, l'ours de Berne et l'aigle de Genève.
- 1600**
- 1603** Le Conseil des Deux-Cents statue en dernière instance sur les recours en matière civile.
- 1688** Pierre Fatio est élu au Conseil des Deux-Cents.
- 1696** Pétition de citoyens pour protester contre les heures d'ouverture des magasins, notamment ceux tenus par les réfugiés arrivés à Genève après la révocation de l'Édit de Nantes, et pour revendiquer plus de droits pour le Conseil général.
- 1700**
- 1702** Construction de la Salle du Grand Conseil dans l'aile sud du bâtiment.
- 1707** Pierre Fatio propose la création d'un Conseil général qui délibérerait sur les grandes affaires de la Cité tous les cinq ans. Accusé de complot, il est condamné à mort et arquebuse. Les Édits civils et politiques sont publiés pour la première fois (ils étaient proclamés auparavant).
- 1712** Le Conseil général se réunit sur la proposition de Pierre Fatio et décide de supprimer cette réunion quinquennale destinée à discuter des sujets importants de la Cité.
- 1738** Le nombre de membres du Conseil des Deux-Cents est porté à 250. Le Conseil général vote les nouvelles lois et les impôts.
- 1768** Édit de médiation. Le Conseil général obtient le droit d'élire une partie des membres du Conseil des Deux-Cents.
- 1781** Première révolution genevoise. Les droits du Conseil général sont étendus.
- 1782** La France et la Sardaigne envoient des troupes à Genève pour mettre un terme à la révolution. Un gouvernement réactionnaire est installé. Un Édit de pacification, appelé Code noir, est imposé au peuple.
- 1791** Rétablissement de la souveraineté du Conseil général. Le pouvoir législatif est exercé par un Grand Conseil composé de 250 membres.
- 1792** Le Conseil général vote l'égalité des citoyens, natifs, habitants et sujets et décide de faire rédiger une constitution. Le Conseil législatif est ramené à 42 membres.

1800

- 1794 La constitution genevoise établit un système de démocratie directe. Une Assemblée nationale exerce le Pouvoir législatif. Le Petit Conseil est remplacé par un Conseil administratif de 15 membres dont 4 syndics. Les citoyens ont le droit d'initiative législative à la demande de 700 d'entre eux et un droit d'initiative constitutionnelle à la demande de 1000 d'entre eux.
- 1798 Entrée des troupes françaises à Genève en avril. Genève devient la préfecture du département du Léman. Les différents Conseils sont abolis.
- 1813 Restauration de la République, le 31 décembre.
- 1814 Nouvelle constitution.
- 1815 Genève devient un canton membre de la Confédération suisse. Le Pouvoir législatif est exercé par un Conseil représentatif de 250 membres. Pour être éligible, il faut avoir 30 ans, ou avoir au moins 27 ans et être marié. Le Conseil est renouvelé chaque année par dixième au système majoritaire et censitaire et en partie aussi par tirage au sort. L'Exécutif est composé de 24 conseillers d'État et 4 syndics, lesquels font aussi partie du Conseil représentatif.
- 1818 Début des observations de l'éclosion de la première feuille du marronnier de la Treille.
- 1828 Le Conseil représentatif décide de créer un Mémorial qui conservera le procès-verbal résumé de ses séances.
- 1833 Le Conseil représentatif décide que ses séances seront publiques.
- 1841 Révolution genevoise et élection d'une assemblée constituante.
- 1842 Nouvelle constitution genevoise. Le Pouvoir législatif est exercé par un Grand Conseil de 176 députés (un pour 333 habitants), élus au suffrage universel au système majoritaire relatif d'un tiers des voix. Il y a dix arrondissements électoraux. Le Grand Conseil est élu pour quatre ans, renouvelable pour moitié tous les deux ans. Le Grand Conseil élit les 13 membres du Conseil d'État, choisis parmi les députés. Les maires et les Conseils municipaux sont élus par leurs administrés.
- 1843 Le nombre de députés passe à 186.
- 1845 Une cloche de la tour de la cathédrale Saint-Pierre, l'Accord, appelle les députés en séance, deux heures avant la séance, à raison d'un coup par minute, pendant 30 minutes.
- 1846 Révolution radicale en octobre. Dissolution du Grand Conseil.

- 
- 1847** Nouvelle constitution rédigée par James Fazy. Le Grand Conseil compte un nombre de membres selon l'importance de la population (un pour 666 habitants), soit 93 députés, élus sur trois arrondissements. Les membres du Grand Conseil disposent du droit d'initiative législative. Le Conseil d'État est composé de 7 membres.
 - 1852** Le nombre de députés passe à 96.
 - 1854** Guillaume-Henry Dufour est doyen d'âge du Grand Conseil. Il le sera cinq fois.
 - 1855** Les élections se tiennent en un seul endroit, au Bâtiment électoral, appelé aussi la boîte à gîles, et sont parfois le théâtre de fraudes aux estampilles.
 - 1862** Le nombre de députés passe à 104. Le Grand Conseil refuse par 43 voix contre 31 le recours en grâce de Maurice Elcy, dernier condamné à mort exécuté à Genève. Victor Hugo intervient dans le débat genevois sur la peine de mort (lettre du 17 novembre).
 - 1864** Émeute à l'Hôtel de Ville à la suite de l'élection partielle au Conseil d'État du 22 août.
 - 1870** Le Grand Conseil décide d'instaurer une indemnité de 6 francs par séance plénière. C'est aussi le Grand Conseil qui vote, pour chaque fonctionnaire, le montant de sa retraite.
 - 1871** Le Grand Conseil abolit la peine de mort le 24 mai 1871 par 57 oui contre 18 non.
 - 1872** Le nombre de députés passe à 110. Le Grand Conseil vote la loi sur l'instruction publique pour les enfants de 6 à 13 ans.
 - 1876** Henri Tognetti est élu président du Grand Conseil avec 98,8% des voix.
 - 1879** Le référendum contre les lois du Grand Conseil est adopté.
 - 1882** Le nombre des membres du Grand Conseil est ramené à un chiffre fixe de 100.
 - 1886** Les électeurs se rendent dans leur commune pour voter.
 - 1891** Le mandat du Grand Conseil passe de deux à trois ans. Le peuple dispose du droit d'initiative.
 - 1892** Le Grand Conseil est élu au système proportionnel. Avant d'adopter cette réforme, une élection « à blanc » est testée pour mesurer ses effets. Première apparition des partis sur les listes, dont le parti radical, le parti conservateur, le parti socialiste et le parti indépendant (catholique).

1900

- 1901 Le Grand Conseil compte deux députés du Parti Libertain.
- 1907 Le Grand Conseil adopte la loi de séparation des Églises et de l'État.
- 1912 Instauration d'un quorum de 7% pour les élections au Grand Conseil.
- 1919 Le Grand Conseil décide d'une rémunération horaire pour les séances de commissions.
- 1920 Le sautier quitte son appartement de l'Hôtel de Ville.
- 1923 La durée du mandat du Grand Conseil est portée exceptionnellement à quatre ans pour faire coïncider les élections du Grand Conseil et du Conseil d'État en 1927.
- 1927 L'élection du Conseil d'État est fixée quatre semaines après celle du Grand Conseil.
- 1933 Le Grand Conseil est élu en une seule circonscription. Le taux de participation atteint 83,6%.
- 1936 Aux élections, le taux de participation atteint 85,9%.
- 1957 Le mandat du Grand Conseil passe de trois à quatre ans.
- 1960 Début des enregistrements des débats du Grand Conseil.
- 1961 Introduction du suffrage féminin à Genève. Réfection de la Salle du Grand Conseil, qui d'une disposition en « salle de classe » passe à une forme en « U » sur le modèle du parlement de Westminster.
- 1962 Inauguration de la nouvelle Salle du Grand Conseil.
- 1964 Première sortie annuelle de la présidence du Grand Conseil.
- 1965 Le Grand Conseil est présidé pour la première fois par une femme : Emma Kammacher.
- 1969 Première motion du Grand Conseil.
- 1973 Aux élections, un « Parti sans payer » n'obtient aucun siège.

2000

- 2001 Le Grand Conseil épuise pour la dernière fois son ordre du jour, le 30 août.
- 2012 Nouvelle constitution, à la suite des travaux d'une Assemblée constituante élue en 2008. Le mandat du Grand Conseil passe de quatre à cinq ans.
- 2022 Inauguration de la nouvelle Salle du Grand Conseil, avec une disposition des sièges en hémicycle.
- 2026 500^e anniversaire du Conseil des Deux-Cents (ou Grand Conseil).

Chronologie élaborée par le Secrétariat général du Grand Conseil en consultation avec M. Bernard Lescaze, historien et ancien président du Grand Conseil

Armoiries genevoises ornant
les canons de l'Ancien Arsenal
à la rue de l'Hôtel-de-Ville
(1721 et 1725)
Louis George



Les rendez-vous du 500^e

Programme sous réserve de modifications



FÉVRIER 2026

Jeudi 12 à 18 h 30

Cérémonie d'ouverture en présence des présidences des cantons de Berne et de Fribourg

Jeudi 12 et vendredi 13

Jet d'eau illuminé aux couleurs du canton

Du jeudi 12 au dimanche 15

Pavoisement du pont du Mont-Blanc aux couleurs du 500^e

AVRIL 2026

Concours de pâtisserie avec le 500^e pour thème

SEPTEMBRE 2026

Vendredi 25 et samedi 26

Réunion des Bureaux des parlements de Suisse romande, de Berne et du Tessin à Genève

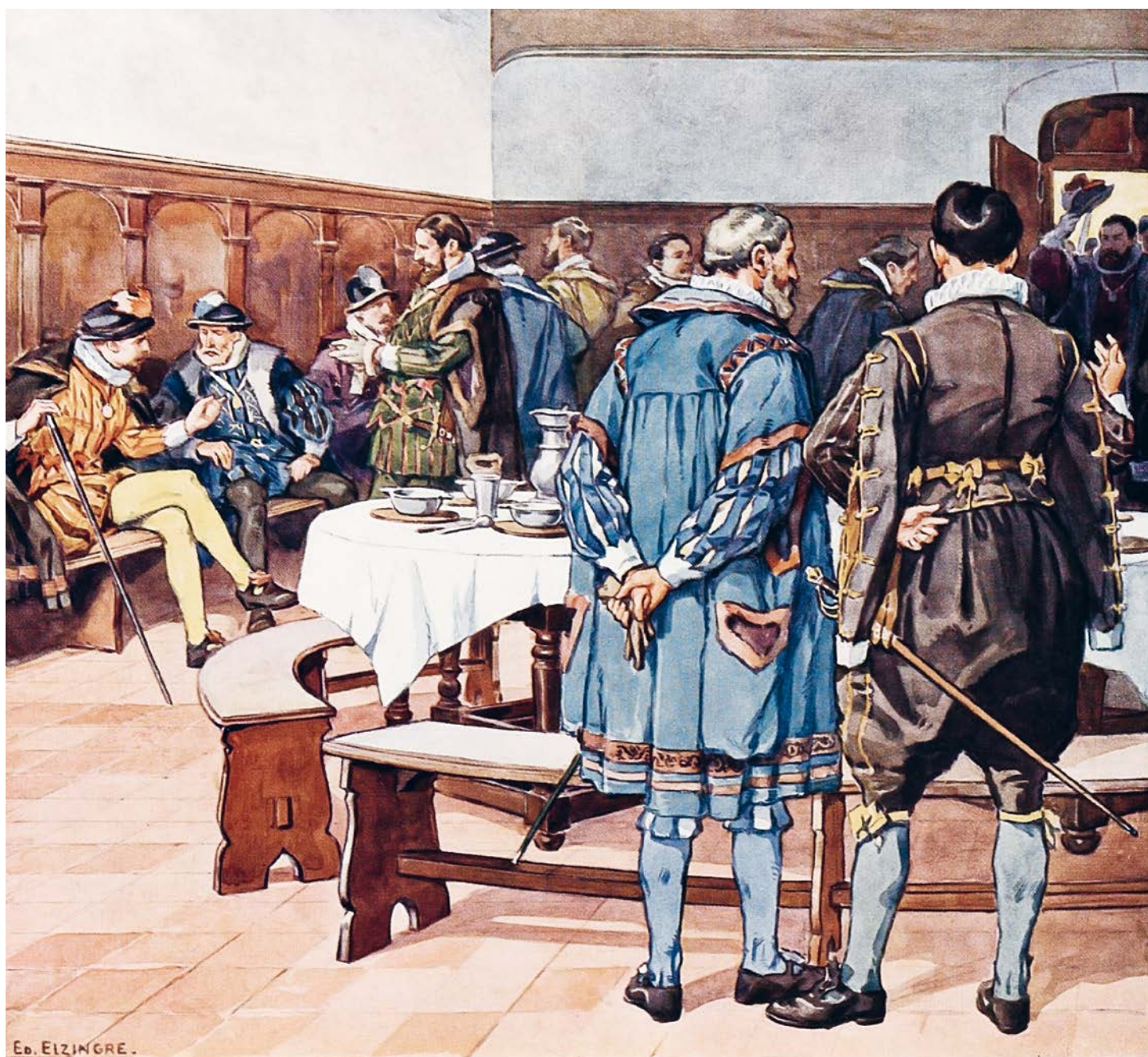
OCTOBRE 2026

Journée portes ouvertes et séances fictives dans la Salle du Grand Conseil dans le cadre de la semaine de la démocratie

NOVEMBRE 2026

Spectacle son et lumière dans la cour de l'Hôtel de Ville

Michel Roset signe
un traité d'alliance avec
Zurich et Berne (1584)
E. Elzingre



Le Grand Conseil aujourd'hui

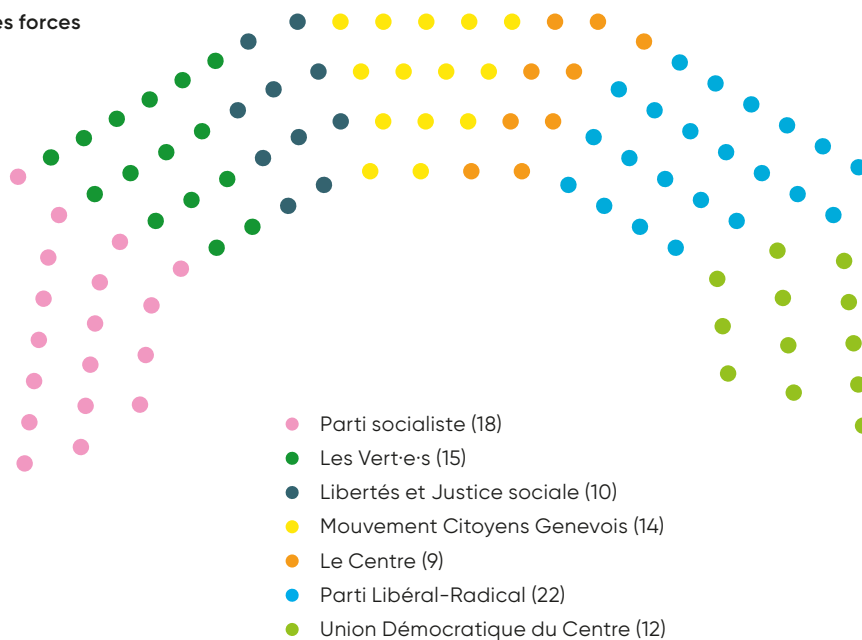
Composé de cent députées et députés et d'un nombre variable de suppléantes et suppléants élus tous les cinq ans, le Grand Conseil est l'organe législatif du canton. Il examine les projets de lois présentés par le Conseil d'État ou par les membres du Grand Conseil. Il vote le budget et se prononce sur le rapport de gestion du Conseil d'État dans le cadre de sa fonction de haute surveillance. Le Grand Conseil traite aussi les initiatives populaires, exerce le droit de grâce et reçoit des pétitions.

Le parlement cantonal se réunit en séance plénière environ une fois par mois. Il comprend des commissions thématiques qui siègent selon

un rythme hebdomadaire. Les commissions sont composées de quinze ou de neuf membres répartis selon le système proportionnel.

Pour la législature 2023-2028, le Grand Conseil comprend sept groupes parlementaires: Parti Libéral-Radical (PLR), Parti socialiste (S), Les Vert·e·s (Ve), Mouvement Citoyens Genevois (MCG), Union Démocratique du Centre (UDC), Libertés et Justice sociale (LJS) et Le Centre (LC).

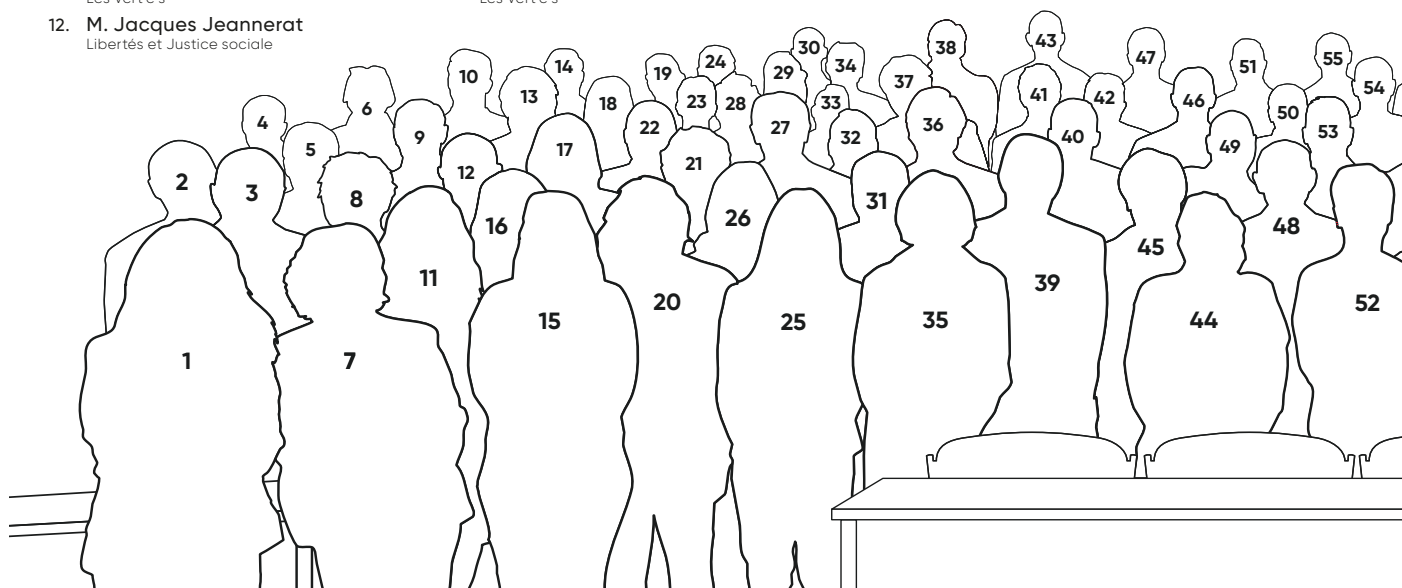
Répartition des forces politiques







- | | | |
|--|--|--|
| 1. Mme Céline Bartolomucci
Les Vert·es | 13. M. Vincent Canonica
Libertés et Justice sociale | 24. M. Yves de Matteis
Les Vert·es |
| 2. M. Jean-Charles Rielle
Parti socialiste | 14. M. Frédéric Saenger*
Libertés et Justice sociale | 25. Mme Sophie Demaurex
Parti socialiste |
| 3. M. Jean-Louis Fazio
Libertés et Justice sociale | 15. Mme Angèle-Marie Habiakare
Les Vert·es | 26. Mme Caroline Marti
Parti socialiste |
| 4. M. Francisco Taboada
Libertés et Justice sociale | 16. Mme Emilie Fernandez
Les Vert·es | 27. M. Laurent Seydoux
Libertés et Justice sociale |
| 5. M. Alberto Velasco
Parti socialiste | 17. Mme Clarisse Di Rosa
Les Vert·es | 28. M. Léo Peterschmitt
Les Vert·es |
| 6. Mme Uzma Khamis Vannini
Les Vert·es | 18. Mme Caroline Renold
Parti socialiste | 29. Mme Laura Mach
Les Vert·es |
| 7. Mme Ayari Félix Beltrametti*
Les Vert·es | 19. M. Alexandre Grünig*
Libertés et Justice sociale | 30. M. David Martin
Les Vert·es |
| 8. M. Pierre Eckert
Les Vert·es | 20. Mme Nicole Valiquer Grecuccio
Parti socialiste | 31. M. Sylvain Thévoz
Parti socialiste |
| 9. M. Grégoire Carasso
Parti socialiste | 21. M. Cyril Mizrahi
Parti socialiste | 32. M. Emmanuel Deonna*
Parti socialiste |
| 10. M. Matthieu Jotterand**
Parti socialiste | 22. M. Julien Nicolet-dit-Félix
Les Vert·es | 33. Mme Jacklean Kalibala
Parti socialiste |
| 11. Mme Louise Trottet**
Les Vert·es | 23. Mme Sophie Bobillier
Les Vert·es | |
| 12. M. Jacques Jeannerat
Libertés et Justice sociale | | |

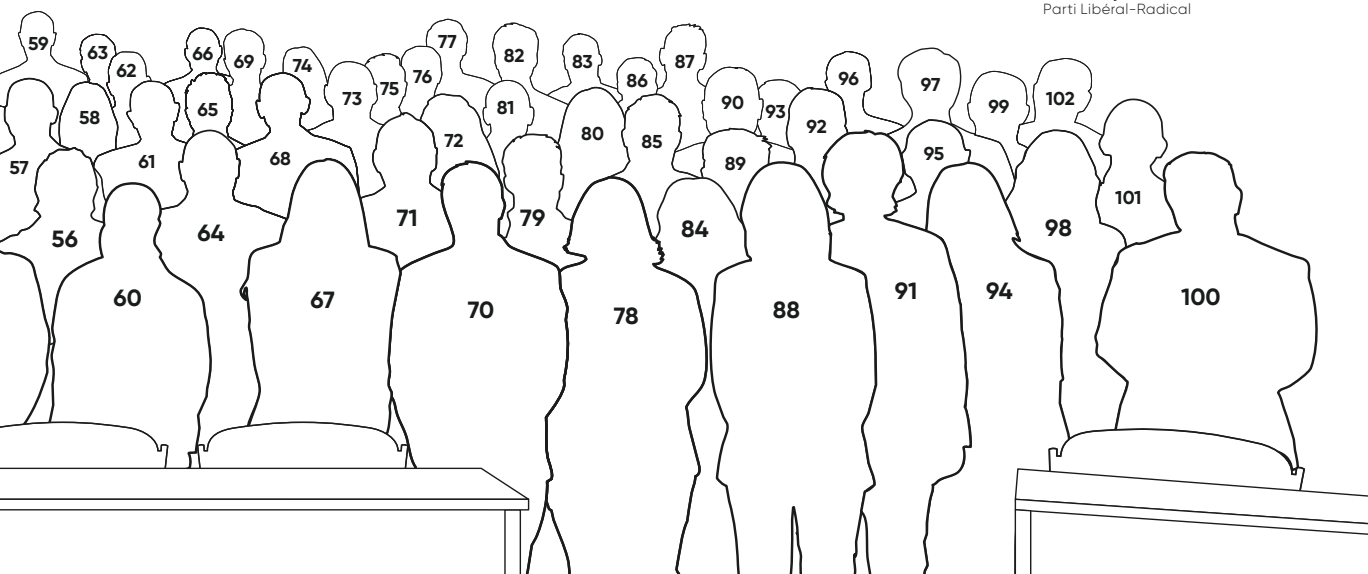


- | | | |
|---|---|--|
| 34. M. Thomas Wenger
Parti socialiste | 43. M. Romain de Sainte Marie
Parti socialiste | 53. M. Arber Jahija
Mouvement Citoyens Genevois |
| 35. Mme Masha Alimi
Membre du Bureau
Libertés et Justice sociale | 44. Mme Gabriela Sonderegger
Mouvement Citoyens Genevois | 54. M. Gilbert Catelain*
Union Démocratique du Centre |
| 36. M. Stefan Balaban
Libertés et Justice sociale | 45. M. Patrick Dimier
Mouvement Citoyens Genevois | 55. M. François Baertschi
Mouvement Citoyens Genevois |
| 37. M. Diego Esteban
Parti socialiste | 46. M. Jean-Marie Voumard
Mouvement Citoyens Genevois | 56. Mme Christina Meissner
Le Centre |
| 38. M. Philippe de Rougemont
Les Vert·es | 47. M. Marc Saudan**
Libertés et Justice sociale | 57. M. Thierry Arn
Le Centre |
| 39. M. Guy Mettan
2^e Vice-Président
Union Démocratique du Centre | 48. M. Amar Madani
Mouvement Citoyens Genevois | 58. Mme Fabienne Monbaron
Parti Libéral-Radical |
| 40. M. Leonard Ferati
Parti socialiste | 49. M. Stéphane Fontaine*
Mouvement Citoyens Genevois | 59. M. Christian Steiner
Mouvement Citoyens Genevois |
| 41. M. Raphaël Dunand
Libertés et Justice sociale | 50. Mme Gabrielle Le Goff*
Mouvement Citoyens Genevois | 60. Mme Patricia Bidaux
Membre du Bureau
Le Centre |
| 42. M. Sami Gashi
Mouvement Citoyens Genevois | 51. M. Thierry Cerutti**
Mouvement Citoyens Genevois | 61. M. Jean-Marc Guinchard**
Le Centre |
| | 52. Mme Ana Roch
Présidente
Mouvement Citoyens Genevois | |

62. **M. Jacques Blondin**
Le Centre
63. **M. Sandro Pistis**
Mouvement Citoyens Genevois
64. **M. Jean-Pierre Tombola**
Membre du Bureau
Parti socialiste
65. **M. Murat Julian Alder****
Parti Libéral-Radical
66. **M. François Erard**
Le Centre
67. **Mme Dilara Bayrak**
1^{re} Vice-Présidente
Les Vertes
68. **M. Souheil Sayegh**
Le Centre
69. **M. Pierre Nicollier**
Parti Libéral-Radical
70. **M. Yvan Zweifel**
Parti Libéral-Radical

71. **M. Christo Ivanov**
Union Démocratique du Centre
72. **Mme Jennifer Conti**
Parti socialiste
73. **M. Stéphane Florey**
Union Démocratique du Centre
74. **Mme Alia Chaker Mangeat**
Le Centre
75. **M. Sebastian Aeschbach***
Parti Libéral-Radical
76. **M. Pascal Uehlinger**
Parti Libéral-Radical
77. **M. Sébastien Desfayes**
Le Centre
78. **Mme Céline Zuber-Roy**
Parti Libéral-Radical
79. **M. Michael Andersen**
Union Démocratique du Centre
80. **Mme Véronique Kämpfen**
Parti Libéral-Radical
81. **M. Lionel Dugerdil**
Union Démocratique du Centre

82. **M. Geoffray Sirolli**
Parti Libéral-Radical
83. **M. Adrien Genecand**
Parti Libéral-Radical
84. **Mme Danièle Magnin**
Mouvement Citoyens Genevois
85. **M. Vincent Subilia**
Parti Libéral-Radical
86. **Mme Celine van Till**
Parti Libéral-Radical
87. **M. Cédric Jeanneret**
Les Vertes
88. **Mme Natacha Buffet-Desfayes**
Parti Libéral-Radical
89. **M. Alexis Barbey**
Parti Libéral-Radical
90. **M. Jean-Pierre Pasquier**
Parti Libéral-Radical
91. **Mme Francine de Planta**
Membre du Bureau
Parti Libéral-Radical
92. **M. Rémy Burri***
Parti Libéral-Radical



93. **M. François Wolfisberg**
Parti Libéral-Radical
94. **Mme Diane Barbier-Mueller**
Parti Libéral-Radical
95. **M. Patrick Lussi**
Union Démocratique du Centre
96. **M. Philippe Meyer***
Parti Libéral-Radical
97. **M. Darius Azarpey***
Parti Libéral-Radical
98. **Mme Virna Conti**
Union Démocratique du Centre
99. **M. Jacques Béné**
Parti Libéral-Radical
100. **M. Daniel Noël**
Union Démocratique du Centre
101. **M. Marc Falquet**
Union Démocratique du Centre
102. **M. Julien Ramu**
Union Démocratique du Centre

MEMBRES ABSENTS

- M. Pierre Conne**
Parti Libéral-Radical
- Mme Joëlle Fiss**
Parti Libéral-Radical
- M. Thierry Oppikofer**
Parti Libéral-Radical
- M. Alexandre de Senarclens**
Parti Libéral-Radical
- Mme Léna Strasser**
Parti socialiste
- Mme Oriana Brücker**
Parti socialiste
- M. Thomas Bruchez***
Parti socialiste
- Mme Amanda Ojalvo da Silva***
Parti socialiste
- Mme Esther Um***
Les Vertes

M. Christian Flury
Mouvement Citoyens Genevois

M. Skender Salihi
Mouvement Citoyens Genevois

M. Yves Nidegger**
Union Démocratique du Centre

M. Florian Dugerdil
Union Démocratique du Centre

M. Vincent Schaller*
Union Démocratique du Centre

M. Djawed Sangdel
Libertés et Justice sociale

M. Yves Magnin*
Le Centre

Mme Anne Carron*
Le Centre

* Membres suppléants

** Cheffes et chefs de groupe

M. Martin a été remplacé par Mme Di Rosa

M. Esteban a été remplacé par Mme Brücker

Photographies: David Wagnières (p. 7), Thomas Hensinger (pp. 22–23)
Archives: Bibliothèque de Genève
Édition: Grand Conseil de la République et canton de Genève
Graphisme: Paperplane
Tirage: 500 exemplaires





Grand Conseil de la République
et canton de Genève

POST TENEBRAS LUX

